

FRANCE TOURISME IMMOBILIER

Société Anonyme au capital de 7 310 666,25 euros
Siège social : l'Hôtel le Totem - Les Près de Flaine - 74300 Arâches La Frasse
380 345 256 RCS Annecy

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 OCTOBRE 2019

Ordre du jour

- Délibération sur la dissolution de la Société en raison de la perte de plus de la moitié des capitaux propres (article L 225-248 du code de commerce) ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Texte des projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION (*Délibération sur la dissolution de la Société en raison de la perte de plus de la moitié des capitaux propres (article L 225-248 du code de commerce)*)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, constatant qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuvés par l'assemblée générale du 20 juin 2019, que le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, décide, sur proposition du Conseil d'administration, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.